Note de synthèse et de propositions option questions sociales :

Le directeur adjoint du SDIS XX

A …
le …

Note à l'attention du directeur départemental du SDIS XX

Objet : note relative à la constitution d'une réserve citoyenne intercommunale et à ses enjeux sociaux

Réf : code de la sécurité intérieure article L724-1

En octobre 2024, les inondations spectaculaires en Espagne ont mis en exergue les terribles conséquences des événements climatiques extrêmes et la nécessité d'une gestion de crise intégrée depuis le citoyen jusqu'au décideur.

En effet l'une des difficultés et des forces réside dans la mobilisation spontanée de la population civile. En France le Législateur cherche à intégrer au mieux les populations notamment par la possibilité offerte aux maires ou présidents d'intercommunalités de créer des réserves de sécurité civile par la loi dite « Matras » de 2021. Son objectif premier est de permettre une meilleure réponse des populations aux crises de cette nature ; pour autant la force de ces structures outrepasse largement cet objectif car elles permettent aussi de poursuivre une véritable politique de cohésion sociale territoriale. C'est pourquoi, dans le cadre de la création de la réserve citoyenne intercommunale, le président de Commagglo souhaite leur confier des missions « sociales » pour conforter les CCAS (centres communaux d'action sociale). Ceci notamment en leur demandant de s'appuyer sur la participation et les savoirs expérientiels des personnes en situation de vulnérabilité.

C'est sur ce sujet que vous avez sollicité une note qui présentera d'une part la synthèse des enjeux sociaux relatifs à la création de cette réserve citoyenne intercommunale (I), et d'autre part les propositions possibles pour y répondre (II).

I - Des enjeux sociaux à la fois stratégiques et opérationnels liés à la création d'une réserve citoyenne intercommunale

A - Vers plus de résilience dans la gestion des crises

La création d'une RCI (réserve citoyenne intercommunale) s'inscrit dans une logique d'évolution juridique et politique dans l'approche de la sécurité civile : volonté de placer le citoyen au cœur des réponses aux crises (loi « MOSC » 2004), création des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et leurs modifications par la loi Matras permettant la création de réserves communales de sécurité civile (RCSC) ou de RCI. Le

législateur souhaite porter et encadrer juridiquement une approche plus globale et inclusive de la sécurité civile.

En effet traditionnellement le SDIS se trouve au cœur du dispositif. Sa proposition demeure essentielle et doit composer avec d'autres acteurs essentiels : les populations. Si la mauvaise gestion de celles-ci en cas de crise a pu être un facteur aggravant, la mobilisation rationnelle de ses forces constitue un atout. Dorénavant les SDIS peuvent s'appuyer, en plus des AASC sur des réserves citoyennes de niveau communal, intercommunal ou même départemental. Leur appui constitue une aide déterminante comme par exemple lors des feux de Landiras en 2022.

En effet, le périmètre de ces réserves est large : diffuser une culture commune du secourisme dans les écoles, apprendre aux élus locaux les fondements de la gestion de crise, soutenir la population, apporter une aide logistique et aider le SDIS lors d'événements exceptionnels (ex : campagne de vaccination du COVID). Elles participent à faire évoluer le modèle de sécurité civile en plaçant le citoyen et les populations au cœur des réponses aux crises.

L'enjeu se situe également sur la nature des crises : celles-ci étant toujours plus liées au réchauffement climatique, elles appellent des réponses citoyennes car leurs impacts sont autant techniques que sociaux (par exemple fermetures d'hôpitaux provoqués par des fumées). En donnant la possibilité aux citoyens de s'impliquer davantage, c'est la résilience même du territoire qui s'en trouve renforcée.

Du point de vue de la sécurité civile, un autre point essentiel est que la création d'une RCI va dans le sens d'un travail approfondi de transversalité. Cela se révèle dans l'interservices avec par exemple le cas des réserves citoyennes de gendarmeries, mais aussi dans l'interopérabilité avec les associations qui font partie du même « univers bénévole » de la sécurité civile, ou encore par un enrichissement culturel mutuel puisque les profils des réservistes sont variés (SPV, anciens SPV, retraités…).

In fine la création d'une RCI, si elle a pour objet « d'appuyer les services concourant à la sécurité civile », entraîne une évolution vertueuse du modèle territorial en permettant à la fois une meilleure gestion des crises et aussi une déclinaison efficace de l'esprit de la loi Matras qui vise à renforcer le rôle du citoyen et des populations. C'est en ce sens que l'exemple de la réserve départementale de Seine Maritime ou celui de la réserve citoyenne métropolitaine de Bordeaux sont les symboles d'une réussite.

Pour autant les enjeux dépassent ceux, déjà immenses, de la sécurité civile.

B - Vers une meilleure intégration des personnes en situation de vulnérabilité

Les réserves sont très ouvertes puisqu'elles ne nécessitent pas de diplôme ou de compétence spécifiques. Elles sont avant tout composées de personnes de « bonne volonté ». Elles permettent donc d'inclure plus de monde à la fois dans la réponse de sécurité civile mais plus globalement dans la vie de la « Cité ». Etant directement sous l'autorité du maire, la plupart du temps, leur position est celle d'une structure au contact des élus locaux.

De fait la création d'une RCI permet de poursuivre une politique d'inclusion, de construction du lien social et finalement d'amélioration de la démocratie participative locale. En effet les membres d'une RCI sont sociologiquement variés (personnes actives, non actives, âgés, jeunes, en situation stable ou de vulnérabilité) et poursuivent un objectif commun : aider les autres. A ce titre les RCI sont de formidables outils de consolidation et construction du lien social, de la cohésion et de la culture démocratique de dialogue.

Dans ce domaine, les personnes en situation de vulnérabilité qui sont habituellement les premières victimes des crises de sécurité civile, peuvent apporter une plus-value importante et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales. En effet les personnes en situation de vulnérabilité sont détentrices de « savoirs expérientiels » qu'elles peuvent mettre au profit du collectif : « les savoirs de vie des personnes en grande pauvreté croisés avec les savoirs académiques des scientifiques et des universitaires (…) sont sources d'innovation, de changement et de progrès démocratiques » (ATD Quart Monde). Ceci car les savoirs expérientiels qui sont issus de l'expérience personnelle permettent une meilleure compréhension des crises.

Les RCI permettent aux personnes en situation de vulnérabilité de faire bénéficier la société de leurs compétences. Ainsi le double enjeu de l'inclusion sociale et d'une meilleure formation au profit du monde du travail se trouve réalisé.

C - Vers des impacts opérationnels

De façon très concrète la constitution de RCI poursuivant en plus de missions de sécurité civile des missions sociales aura des conséquences :

- juridiques : il s'agira d'accompagner l'activité réalisée par les bénévoles dans ce cadre bénévole. Par ailleurs la reconnaissance de « savoirs expérientiels » nécessitera une adaptation.

- financières : aujourd'hui supportées par les SDIS, il s'agit de consolider le plan de financement.

- techniques : des innovations telles que la Maison départementale de la sécurité civile.

- organisationnelles : il s'agira d'intégrer pleinement la RCI à la gestion de la crise et aux autres missions de sécurité civile.

Ainsi la création d'une RCI par le président aura des conséquences sociales fortes tant sur le plan de la politique de sécurité civile que sur le plan de la politique sociale du département. Celles-ci engendrant des mutations opérationnelles fortes. A ce titre l'on peut proposer un certain nombre d'éléments.

II - Propositions pour répondre aux enjeux de la création d'une réserve citoyenne intercommunale

A - Propositions pour une intégration plus poussée des RCI afin d'améliorer la résilience du territoire

1. Améliorer la lisibilité du cadre juridique relatif aux différentes réserves citoyennes de sécurité civile pour la population. Ainsi la Maison départementale de la sécurité civile pourrait être le lieu où est expliqué, à la fois par des supports visuels mais aussi par des interventions, le cadre juridique relatif à l'engagement bénévole et ses avantages.

2. Renforcer l'information par le biais du SDIS. Ceci notamment auprès des candidats SPV. Certains candidats se détournent de la sécurité civile car ils ne se sentent pas aptes physiquement ou que l'engagement volontaire leur semble trop important. Une orientation vers la RCI serait très judicieuse.

3. S'appuyer sur des compétences externes au SDIS : au sein des RCI des profils très riches par leur expérience de vie ou par leurs compétences pourraient être exploités pour remplir des missions ponctuelles au service d'une sécurité civile globale. Par exemple on pourra s'appuyer sur les « savoirs expérientiels » pour améliorer la culture du retour d'expérience ou encore aller chercher des compétences pointues dans le numérique pour une gestion plus moderne des crises (intégration de l'IA).

4. Développer la culture de l'interservices en gestion de crise. On pourrait organiser des formations intégrées et des exercices communs de gestion de crise regroupant SDIS, élus locaux, FSI et RCI pour que l'entraînement se fasse conjointement et dans une logique. A ce titre le bâtiment dédié à la gestion de crise de l'ENSOSP semble très adapté.

B - Propositions pour que les RCI soient un outil d'inclusion sociale

1. Sur le plan de l'éducation la création d'une RCI est une grande chance de faire dialoguer le monde universitaire et le monde du bénévolat. On pourrait, dans le cadre de la journée nationale de la

résilience, proposer l'organisation d'un colloque et la production d'un livre consécutif sur : les savoirs expérientiels facteur d'enrichissement de l'univers de la sécurité civile.

2. Sur le plan de l'information il pourrait être fécond d'organiser une campagne de communication à destination des personnes en situation de vulnérabilité pour leur signifier que la RCI peut agir avec elles et pour elles. Il faudrait alors prendre en compte que ces personnes sont souvent victimes de la fracture numérique et donc leur proposer des médias adaptés (flyers, porte-à-porte, journaux).

3. Sur le plan écologique. La RCI comporte en son sein des personnes expertes dans la connaissance de la nature, partant des aléas climatiques. Identifier ces personnes ressources au sein de la RCI et leur demander un travail de vulgarisation auprès de la population sur une meilleure prise en compte écologique du territoire (comment concrètement respecter la nature) et une meilleure adaptation aux crises climatiques (comment réagir très concrètement lorsque la rivière x vient à déborder, quels sont les lieux les plus risqués du territoire).

4. Sur le plan financier : à l'instar de ce qui se fait outre-Atlantique, organiser une levée de fonds auprès des entreprises locales afin qu'elles sponsorisent et soutiennent financièrement la RCI. Elles bénéficieront en échange d'un label « terroir inclusif » et auront un accès privilégié à la Maison départementale de la sécurité civile. L'objectif sera de pérenniser le modèle par une soutenabilité financière en impliquant les entreprises locales dans la démarche.

La constitution d'une RCI est une immense opportunité pour accompagner l'évolution du modèle de sécurité civile toujours plus proche des populations et participer à l'inclusion des personnes les plus vulnérables du territoire.